dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

ENSEMBLE, DÉVELOPPONS LE DIALOGUE SOCIAL !

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

ENSEMBLE, DÉVELOPPONS LE DIALOGUE SOCIAL !

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Ordonnances de réforme du code du travail. Le + CFTC

- **Retour sur la méthode. Une concertation, pas une négociation !**
- **Les apports de la CFTC**

Les impacts des ordonnances sur le dialogue social et la négociation collective : Jean Pierre Willems, consultant.

Agir et se développer dans l'entreprise.

- **Des opportunités électorales : la preuve par le quotient électoral**
- **Un cycle 3 concentré sur 2018 et 2019 : les enjeux du suivi des élections**
- **Une plus grande autonomie dans la gestion des moyens**

Agir et se développer dans les territoires : s'implanter par le mandatement

La confédération en soutien au développement : Espace « adhérents » du site confédéral / dispositif e-learning

CFTC

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

Retour sur la méthode. Une concertation, pas une négociation !

- Accord interprofessionnel transcrit dans la loi
- Loi
- Adoption d'un projet de loi selon la procédure du 49-3
- Ordonnances

Le choix du gouvernement

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

Rencontre à l'Elysée avec le Président de la République pour arrêter la méthode

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

Rencontre à Matignon avec le Premier ministre : la CFTC fait connaître son état d'esprit

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

Rencontre au ministère avec la ministre du Travail : la CFTC expose ses « lignes rouges » et formule ses propositions

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

Retour sur la méthode. Une concertation, pas une négociation !

6 réunions bilatérales conduites par le ministère du Travail avec chacune des organisations syndicales et patronales représentatives ont eu lieu du 9 juin au 21 juillet. **3 thèmes/blocs de concertation avec 2 réunions par thème** :

- Articulation des normes entre accord de branche, accord d'entreprise et contrat de travail
- Organisation du dialogue social dans l'entreprise
- Sécurisation juridique de la relation de travail

Présentation des projets d'ordonnances fin août : 1 réunion bilatérale conduite par le ministère du Travail + 1 réunion multilatérale à Matignon en présence du Premier ministre

Maintenir un juste équilibre entre l'entreprise et la branche

Concernant l'articulation des normes entre accord de branche et accord d'entreprise, la CFTC n'était pas opposée à l'idée de renforcer le dialogue social au niveau de l'entreprise. Elle a toutefois revendiqué le maintien d'un juste équilibre entre l'entreprise et la branche afin que cette dernière conserve son rôle régulateur.

L'ordonnance relative au renforcement de la négociation collective clarifie et, parfois, renforce les compétences d'intervention de la branche !

Obligation faite aux branches de prévoir des dispositions spécifiques aux TPE dans chaque accord

Cette obligation portée par la CFTC est une avancée non négligeable pour les salariés des TPE. Pour ces salariés pour lesquels peu d'accords sont négociés dans l'entreprise, la branche est souvent la seule possibilité d'obtenir des garanties sociales autres que celles prévues par la loi.

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

Les lignes rouges et propositions de la CFTC

La refonte de l'organisation des instances représentatives du personnel

La CFTC a défendu et obtenu que l'ensemble des attributions des précédentes instances soit préservé

Le CSE conserve notamment l'ensemble des missions du CHSCT

CFTC

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

Les lignes rouges et propositions de la CFTC

La refonte de l'organisation des instances représentatives du personnel : zoom sur le CHSCT

l'article L 2315-18 prévoit que « *les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail, ou, le cas échéant, les membres de la délégation du personnel du comité social et économique bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail […] »*

L'article L 2315-40 ne modifie pas la durée de formation sur cette thématique, 5 jours, pour les entreprises d'au moins 300 salariés, et 3 jours pour les entreprises de moins de 300 salariés.

L'étude des données chiffrées avant et après la réforme montre que plus de représentants du personnel seront formés sur les questions de santé de sécurité et de conditions de travail.

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

Les lignes rouges et propositions de la CFTC

La négociation collective dans les entreprises dépourvues de délégué syndical

La CFTC a revendiqué et obtenu le maintien de la possibilité de recourir au mandatement.

L'obligation d'information du souhait de négocier qui pèse sur l'employeur ainsi que la possibilité pour notre organisation de mandater un salarié nous permet de préserver l'une de nos principales attributions: Celle de négocier !

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

Concernant la composition du comité et les heures de délégation attribuées à ses membres.

- **pour les entreprises de plus de 200 salariés, le nombre global d'heures de délégation est stabilisé voire augmenté même si la tendance générale reste à la réduction du nombre d'élus.**

- **possibilités nouvelles de mutualisation des heures.**

Concernant les mesures relatives au licenciement

Barème d'indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse

- **Création d'un plancher au barème, notamment pour les entreprises de moins de 10 salariés ;**
- **Augmentation des indemnités légales. C'est le coût du licenciement en France qui est ainsi surenchéri !**

Concernant les mesures relatives au licenciement

Barème d'indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Une victoire CFTC ! : Figure dans le texte la notion de « violation d'une liberté fondamentale ». Cette notion, plus large que les limites antérieurement fixées (discrimination, harcèlement) permettra au juge de s'affranchir du barème dans tous les cas où il estimera que ce dernier ne répare pas intégralement et justement la réalité du préjudice subi. La première liberté fondamentale au travail, c'est le droit … au travail !

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

Nouvelles modalités d'obtention du CFESS (Congé de formation économique sociale et syndicale)

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

ENSEMBLE, DÉVELOPPONS LE DIALOGUE SOCIAL !

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

Jean-Pierre WILLEMS - CONSULTANT

LES RELATIONS SOCIALES APRÈS LES ORDONNANCES

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

1. **NÉGOCIER APRÈS LES ORDONNANCES : NOUVELLES RÈGLES, NOUVELLES OPPORTUNITÉS ?**
2. **LE CSE : UNE NOUVELLE INSTANCE, DES NOUVELLES PRATIQUES À CONSTRUIRE**
3. **LE STATUT DES ÉLUS RENFORCÉ**

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

1. NÉGOCIER APRÈS LES ORDONNANCES : NOUVELLES RÈGLES, NOUVELLES OPPORTUNITÉS ?

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

POURQUOI ELARGIR LE CHAMP DE LA NEGOCIATION D'ENTREPRISE ?

1) DIFFICULTE D'APPRECIER LE CARACTERE PLUS OU MOINS FAVORABLE D'UN ACCORD QUI TOUCHE A L'EQUILIBRE DUREE DU TRAVAIL/REMUNERATION/EMPLOI

- PAS DE METHODE D'APPRECIATION GLOBALE DE LA NOTION DE PLUS OU MOINS FAVORABLE (APPROCHE EXCLUSIVEMENT THEMATIQUE)

2) MANQUE D'OPERATIONNALITE DES ACCORDS DE BRANCHE

- CERTAINES BRANCHES PROFESSIONNELLES SONT SOIT PEU ACTIVES, SOIT APPORTENT PEU DE VALEUR AJOUTEE

3) CREDO EN L'AUTONOMIE DES ACTEURS

- LIBERTE ET RESPONSABILITE (AUTONOMIE ET INITIATIVE) SONT INVOQUES COMME LES FONDAMENTAUX DU PROJET POLITIQUE

CFTC

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

LE CHAMP DU NÉGOCIABLE

CODE DU TRAVAIL	CCN PRIMAUTÉ OBLIGATOIRE	CCN PRIMAUTÉ FACULTATIVE	AUTRES DOMAINES
• Dispositions d'ordre public	• 13 Domaines dans lesquels la CCN prime obligatoirement	• 4 Domaines dans lesquels la CCN peut avoir la primauté	• Libre négociation d'entreprise

Dispositions impératives. Accords plus favorables éventuellement possibles

Accords d'entreprises peuvent prévoir des dispositions différentes uniquement si elles apportent des garanties au moins équivalentes (domaine par domaine)

L''accord d'entreprise construit son propre équilibre

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

PRIMAUTÉ OBLIGATOIRE DE LA BRANCHE

- les **salaires *minima*** hiérarchiques ;
- les **classifications** ;
- la **mutualisation** des fonds de **financement** du **paritarisme** ;
- la mutualisation des fonds de la **formation professionnelle** ;
- les garanties collectives complémentaires (**protection sociale**) ;
- l'**égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes ;
- les conditions et les durées de **renouvellement** de la **période d'essai** ;
- les modalités de **transfert conventionnel** des contrats de travail entre deux entreprises lorsque les conditions légales ne sont pas réunies ;
- les cas de **mise à disposition** d'un salarié en intérim auprès d'une entreprise utilisatrice ;
- la rémunération minimale du salarié porté, ainsi que le montant de l'indemnité d'apport d'affaire ;

PRIMAUTÉ OBLIGATOIRE DE LA BRANCHE

- diverses mesures relatives à la **durée du travail,** à la répartition et à l'aménagement des horaires : la durée du travail équivalente à la durée légale pour certains emplois et professions, le nombre minimal d'heures entraînant la qualification de travailleur de nuit sur une période de référence, la période de référence pour l'aménagement du temps de travail lorsqu'elle est définie entre un an et trois ans et, s'agissant des travailleurs à temps partiel, leur durée minimale de travail, le taux de majoration des heures complémentaires ainsi que les modalités d'augmentation temporaire de la durée de travail par avenant au contrat de travail ;

- diverses mesures relatives aux **CDD** et aux **contrats de mission** (intérim) : durée, nombre de renouvellements possibles, délai de carence en cas de contrats successifs et délai de transmission du CDD ;

- les **motifs de recours** au **CDI de chantier,** la taille des entreprises et les activités concernées, les mesures d'information du salarié sur la nature de son contrat, les contreparties en termes de rémunération et d'indemnité de licenciement ainsi que les garanties en termes de formation.

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

TRANSPORTS , DOCKERS…ILLUSTRATION DE LA LIBERTÉ DE NÉGOCIATION

Les 13 thématiques n'ont pas nécessairement un périmètre précisément identifié

- marges de manœuvre autour de la portée exacte des 13 thèmes

Cela ne remet pas en cause la possibilité pour les entreprises de faire différemment (avec des garanties au moins équivalentes)

La tentation du « verrouillage » peut exister aussi bien chez les organisations patronales que syndicales (pour des raisons différentes)

PRIMAUTÉ FACULTATIVE DE LA BRANCHE

- la **prévention** des effets de l'exposition aux facteurs de **risques professionnels** (anciens facteurs dits de pénibilité) ;

- l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des **travailleurs handicapés** ;

- diverses modalités relatives aux **délégués syndicaux** : l'effectif à partir duquel ils peuvent être désignés, leur nombre et la valorisation de leurs parcours syndicaux ;

- ainsi que les **primes** pour **travaux dangereux** ou insalubres.

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

PRIMAUTÉ DE L'ACCORD D'ENTREPRISE

Dans les domaines ne relevant pas d'une primauté de branche, principe de primauté de l'accord d'entreprise quelle que soit sa date de conclusion.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

LA GÉNÉRALISATION DE L'ACCORD MAJORITAIRE LE 1ER MAI 2018

ACCORDS D'ENTREPRISE (L. 2232-12)

OS ayant + de 50 % de représentativité

OS ayant + de 30 % de représentativité

+

Référendum recueillant + 50% des suffrages exprimés

APPLICABLE À TOUS LES ACCORDS A PARTIR DU 1ER MAI 2018 (JUSQU'À CETTE DATE UNIQUEMENT AUX ACCORDS DUREE, TEMPS DE TRAVAIL, CONGÉS, ACCORD SUR LE PSE ET NOUVEL ACCORD SUR L'EMPLOI)

Demandé par les OSR ou l'employeur, sauf opposition unanime des OSR signataires
Organisé dans le cadre d'un protocole d'accord signé par des OSR représentant au moins 30 %

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

UNE MAJORITÉ QUI PEUT ÊTRE CATÉGORIELLE

ACCORDS CATEGORIELS (L. 2232-13)

SI L'ACCORD NE CONCERNE QU'UNE CATEGORIE DE SALARIES RELEVANT D'UN MÊME COLLEGE ELECTORAL

↓

LA REPRESENTATIVITE EST RECALCULEE AU NIVEAU DE CE COLLEGE ELECTORAL

LA REPRESENTATIVITE PEUT DONC ÊTRE RECALCULEE EN FONCTION DU PERIMETRE DE L'ACCORD

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

TROIS CALCULS DE REPRESENTATIVITE A L'ISSUE DES ELECTIONS

QUI EST REPRESENTATIF (prise en compte de la spécificité CFE-CGC)

QUELLE AUDIENCE POUR CHAQUE OS REPRESENTATIVE DANS L'ENTREPRISE (pas de prise en compte de la spécificité CFE-CGC)

QUELLE AUDIENCE POUR CHAQUE OS REPRESENTATIVE PAR COLLEGE (pas de prise en compte de la spécificité CFE-CGC)

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

LA NÉGOCIATION AVEC LES ELUS : UNIQUEMENT EN L'ABSENCE DE DS

ENTREPRISES DÉPOURVUES DE DÉLÉGUES SYNDICAUX

NEGOCIATION AVEC DES ELUS MANDATES

ELU MANDATE PAR UNE OS REPRESENTATIVE DE BRANCHE OU INTERPROFESSIONNELLE + **REFERENDUM** = **ACCORD COLLECTIF**

NEGOCIATION AVEC DES ELUS

ELUS DU CSE OU DU CE, OU DUP OU DP (A DEFAUT DE CE OU DUP) MAJORITAIRES = **ACCORD COLLECTIF DANS LES SEULS DOMAINES AUXQUELS RENVOIE LE CODE DU TRAVAIL**

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

LA NÉGOCIATION EN L'ABSENCE D'ÉLUS ET DE DS DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIÉS

ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIÉS

PROPOSITION DIRECTE D'UN ACCORD PAR L'EMPLOYEUR

SI MOINS DE 11 SALARIÉS PROPOSITION DE L'EMPLOYEUR

+

REFERENDUM 2/3 PERSONNEL

=

ACCORD COLLECTIF DANS LES DOMAINES OUVERTS A LA NÉGOCIATION PAR LE CODE DU TRAVAIL

ENTRE 11 ET 20 SALARIÉS SI PAS D'ELUS = MÊME PROCESSUS PEUT ÊTRE APPLIQUÉ

CFTC

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

NÉGOCIATION : PAS D'INTÉRÊT, PAS D'ACTION

INTÉRÊT

EXISTE-T-IL DES DOMAINES POUR LESQUELS :

- L'ENTREPRISE AURAIT UN INTÉRÊT À CRÉER UNE NORME PROPRE ?
- LES SALARIÉS TROUVERAIENT INTÉRÊT À AVOIR UNE NORME ÉTABLIE AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE ?

POSSIBILITÉ

CES DOMAINES RELÈVENT-ILS DU CHAMP 1 (ORDRE PUBLIC), DU CHAMP 2 (NÉGOCIATION AVEC GARANTIES ÉQUIVALENTES) OU DU CHAMP 3 (LIBERTÉ DE NÉGOCIATION) ?

FAISABILITÉ

UN ACCORD MAJORITAIRE (D'ENTEPRISE OU CATÉGORIEL) EST-IL ENVISAGEABLE SUR CE SUJET ?

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ÉQUILIBRE DE L'ACCORD ?

FAUT-IL PROPOSER UNE NÉGOCIATION SPÉCIFIQUE OU INCLURE LA DEMANDE DANS UNE NÉGOCIATION OBLIGATOIRE ? (SALAIRES, ORGANISATION DU TRAVAIL, PARTAGE VALEUR AJOUTÉE OU EGALITÉ PROFESSIONNELLE ET QVT)

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

2. LE CSE : UNE NOUVELLE INSTANCE, DES NOUVELLES PRATIQUES À CONSTRUIRE

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

CALENDRIER DE MISE EN PLACE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

PAP conclu avant le 23 septembre 2017

- **Elections ont lieu, fin des mandats le 31 décembre 2019 au plus tard**

Elections prévues entre 23 septembre et 31 décembre 2017

- **Mandats prorogés d'office jusqu'au 1er Janvier 2018 ou par accord ou par l'employeur pour 12 mois maximum**

Elections prévues entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018

- **Possibilité pour l'employeur de réduire ou proroger les mandats de 12 mois maximum**

Fin des mandats CE, DP, DUP, CHSCT au 31 décembre 2019

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

DATE DES ÉLECTIONS DANS LES ENTREPRISES AYANT DES ÉTABLISSEMENTS

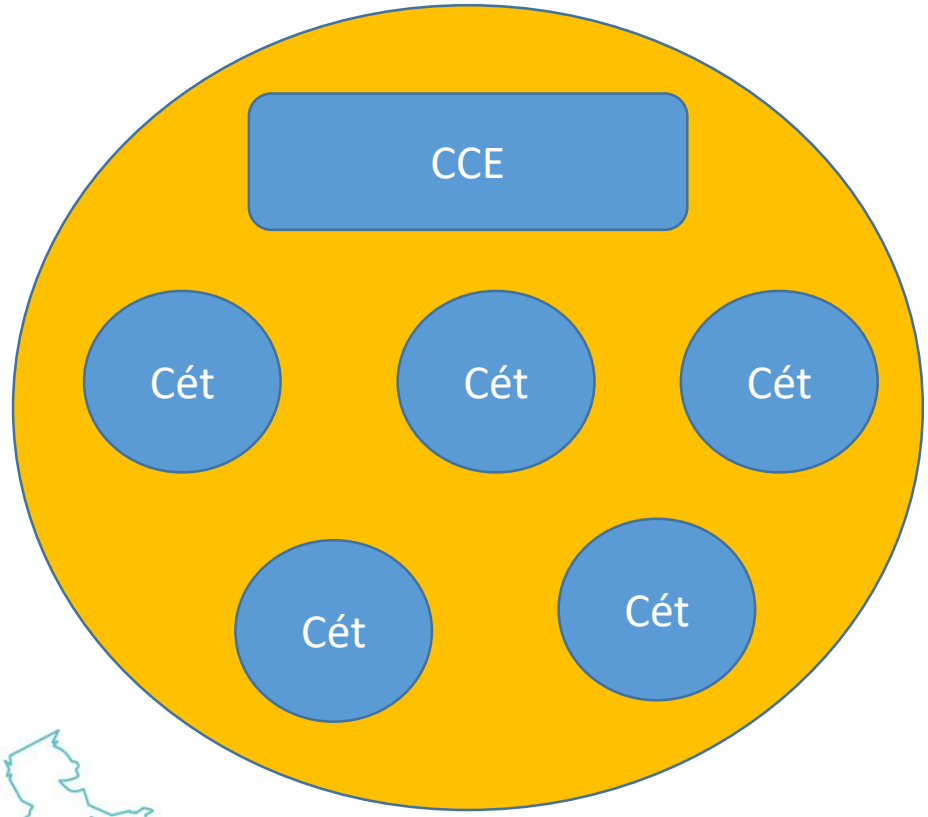

1) **Si redécoupage, élections à la même date dans tous les établissements**

2) **Si maintien de tous les établissements distincts, possibilité de mise en place progressive des CSE d'établissements, puis CSE Central au plus tard le 31 décembre 2019**

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

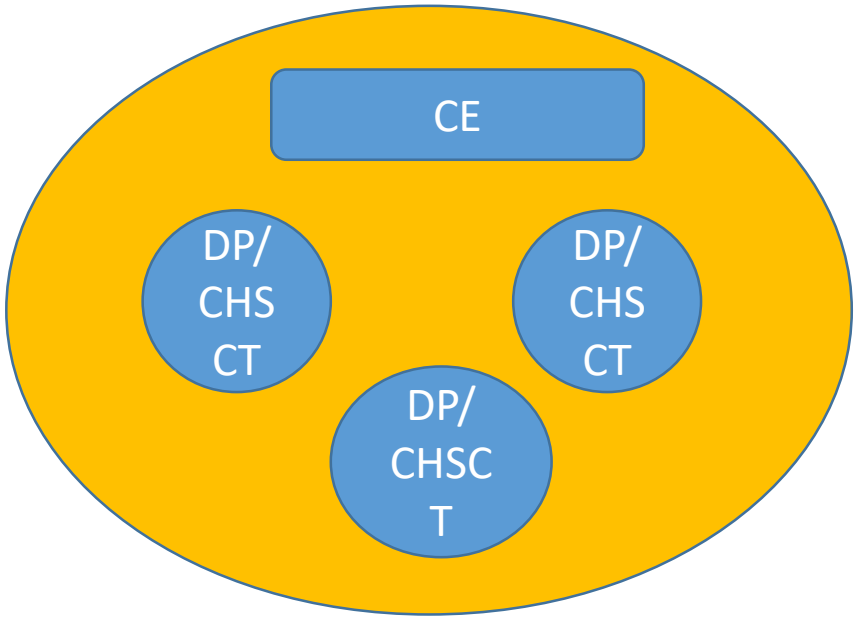

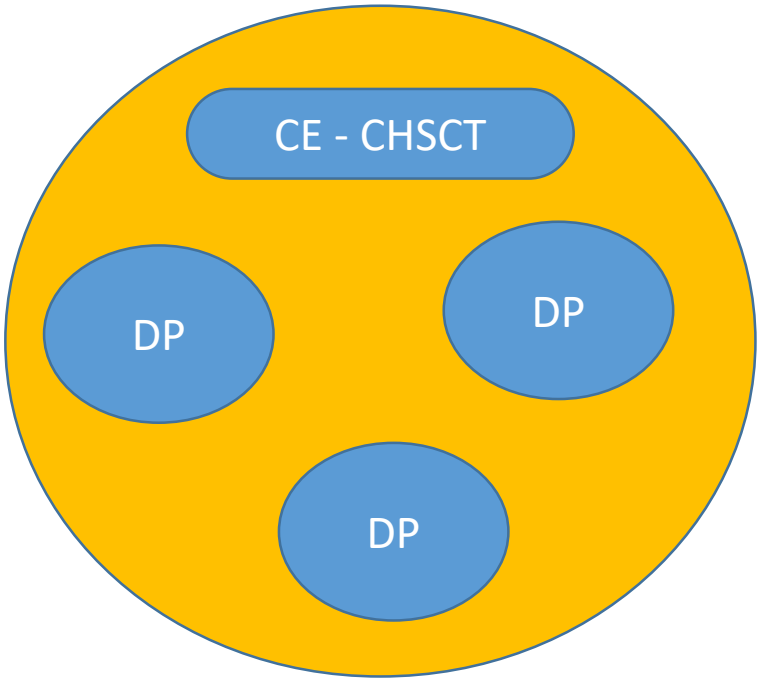

Mise en place d'un CSE unique ou redécoupage de l'entreprise

Elections à la même date

Syndicat CFTC La Vie à Défendre www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

MOINS DE MANDATS, MAIS PARFOIS PLUS D'ELUS

Entreprise de 300 salariés :

5 CE + 7 DP + 4 CHSCT = 16 mandats titulaires, si cumul 7 élus + 12 suppléants (7 candidats si cumul). Soit **14 élus** au total si cumul **ou 28** si aucun cumul

Avec le CSE :

11 titulaires + 11 suppléants = soit **22 élus**

Ce qui signifie qu'il faudra parfois trouver plus de candidats qu'aujourd'hui.

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT D'INSTANCE

TRANSFERT D'ACTIFS DU CE AU CSE

- Le CE doit établir un arrêté des comptes définitif
- Une convention de transfert est conclue à titre gratuit entre CE et CSE
- Les comptes bancaires doivent être fermés (CE) et ouverts (CCE)
- Le CSE doit adopter un nouveau règlement intérieur

CADUCITÉ DE CERTAINES DISPOSITIONS D'ACCORDS DE DROIT SYNDICAL

- Les dispositions relatives aux CE, CHSCT, DP sont caduques
- Celles concernant les OS et DS demeurent
- Possibilité de demander la négociation d'un accord concernant le CSE avant sa création

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

NÉGOCIATION DU PAP : NÉGOCIER UNIQUEMENT L'ELECTION OU LA CREATION D'INSTANCES, LES MOYENS, LE FONCTIONNEMENT ?

PAP

- CADRE DE L'ELECTION
- MODALITES D'ORGANISATION DE L'ÉLECTION

MOYENS ET FONCTIONNEMENT

- DELEGUÉS DE PROXIMITÉ
- COMMISSIONS
- MODALITES CONSULTATION
- CONTENU ET MODALITÉS D'INFORMATION

LA NÉGOCIATION SUR LES MOYENS N'EST PAS OBLIGATOIRE
ELLE PEUT ÊTRE ANTÉRIEURE AU PAP, SIMULTANÉE OU POSTÉRIEURE À LA MISE EN PLACE DU CSE

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

MISE EN PLACE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

DOUBLE MAJORITE (OS REPRESENTATIVES- majorité voix- + OS PARTICIPANT A LA NEGOCIATION)	ACCORD DE DROIT COMMUN	UNANIMITE DES OS REPRESENTATIVES
Dérogation à l'interdiction de plus de 3 mandats successifs	Durée des mandats comprise entre 2 et 4 ans	Nombre et composition des collèges (sous réserve du 3ème collège si obligatoire)
Répartition des sièges et du personnel entre les collèges (DIRECCTE ou Employeur si carence d'OS à la négociation)	Reconnaissance de l'UES (TI)	Prorogation des mandats
Vote électronique (Employeur)	Etablissements distincts (Employeur, DIRECCTE si contestation)	
Répartition des heures de délégation entre les collèges	Création de la commission sécurité du CSE et modalités de fonctionnement (ou d'autres commissions) (CSE si pas de DS)	
Augmentation du nombre de mandats	Contenu de la BDES (CSE si pas de DS)	
Modalités d'organisation et de vote (Employeur sous contrôle du TI)	Calendrier des consultations (CSE si pas de DS)	
Suppression ancienneté pour être électeur ou éligible (Inspecteur du travail)	Mise en place de représentants de proximité	
Répartition des sièges au CSE CENTRAL (DIRECCTE)		

MIXITÉ DANS LE CSE : DE NOUVELLES SANCTIONS

Obligation de présenter des candidats hommes et femmes selon la proportion H/F du collège électoral

Si le calcul donne 0 pour un sexe, possibilité de présenter un candidat de ce sexe (pas en première position)

Listes électorales : les candidats sont présentés par alternance d'un sexe jusqu'à épuisement des candidats d'un sexe (effet de surreprésentation du sexe sous-représenté dans le collège)

Si non respect de la position : annulation de l'élection des candidats mal positionnés
Si non respect du nombre : suppression d'un nombre d'élus équivalent

Recours : TI pour l'annulation – Pas de délai légal –

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

RÈGLES DE SUPPLÉANCE : UN MOYEN DE PROTECTION DES CANDIDATS NON ELUS ?

SUPPLÉANT ÉLU MÊME OS (PRIORITÉ MÊME CATÉGORIE)

NON ÉLU MÊME OS , MÊME LISTE OU LISTE DE SUPPLÉANT (DANS L'ORDRE)

SUPPLÉANT ÉLU AUTRE OS, MÊME CATÉGORIE (AYANT EU LE PLUS GRAND NOMBRE DE VOIX)

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Membres

Employeur + 3 assistants
Membres élus (suppléants si remplacent un élu)
Représentant syndical des OSR

Participent aux réunions sur le thème Santé
Médecin du travail et Responsable interne de la sécurité

Sur demande employeur ou majorité élus
Inspecteur du travail et CARSAT participent aux 4 réunions annuelles minimales sur le thème santé + en cas de réunion suite à un accident grave

Commission Sécurité, Santé et Conditions de Travail
Employeur + Assistants
Membres désignés par le CSE (au moins un cadre)
Médecin du Travail
Responsable Sécurité
Inspecteur du travail
CARSAT

ENTREPRISES DE 300 SALARIES OU SEVESO
MOINS DE 300 SALARIÉS SUR DÉCISION DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

COMMISSIONS OBLIGATOIRES EN L'ABSENCE D'ACCORD

- ECONOMIQUE (1000)
- SÉCURITÉ (300)
- FORMATION (300)
- LOGEMENT (300)
- EGALITE PROFESSIONNELLE (300)
- MARCHES (SEUILS BUDGETAIRES)

CFTC

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

FINANCEMENT DU CSE

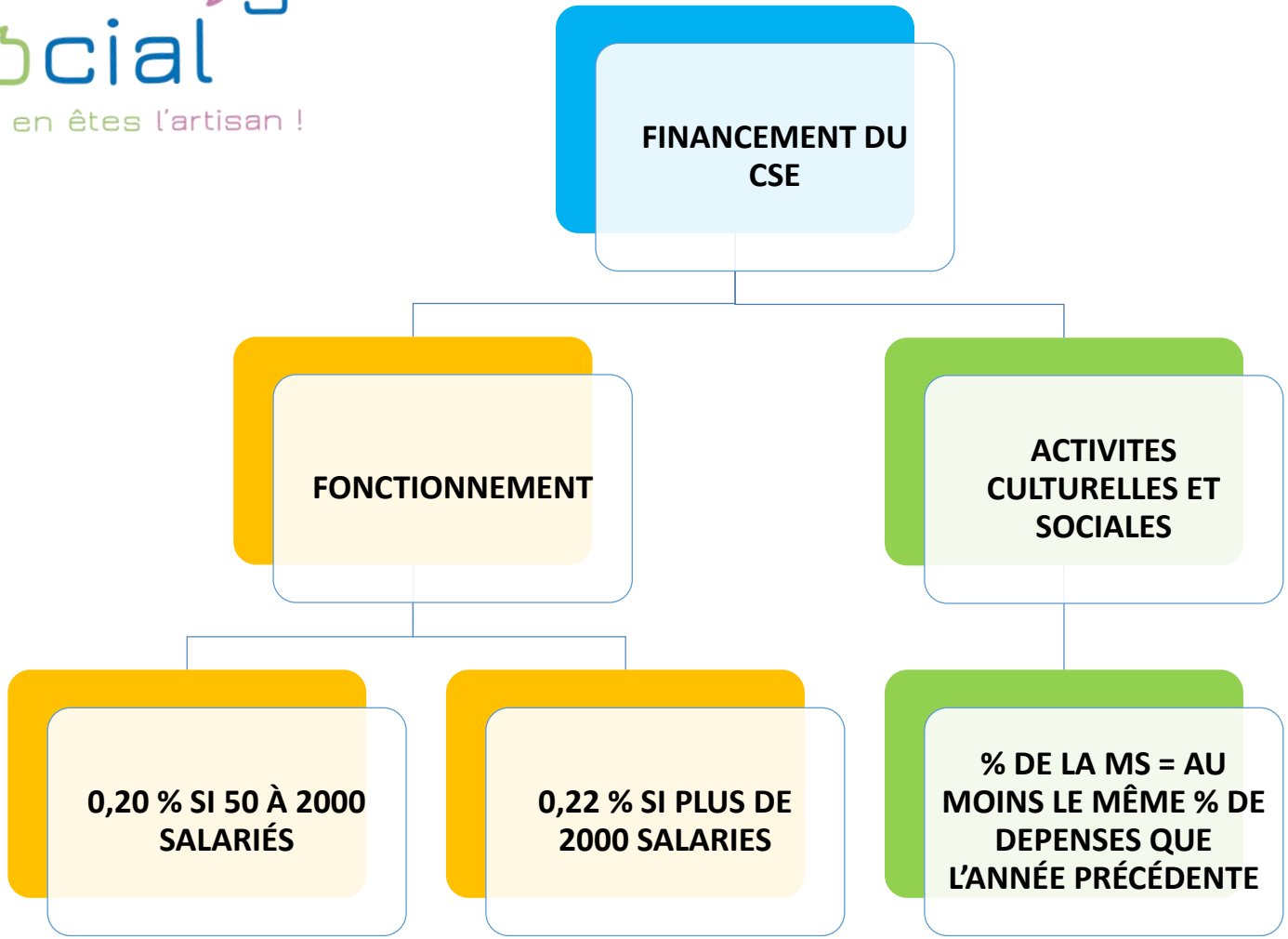

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !
Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

POINTS DE VIGILANCE SUR LE FINANCEMENT

UNE MASSE SALARIALE REDÉFINIE

- Masse salariale brute (Cotisations Sécurité Sociale)
- + Participation
- + Intéressement
- (sommes distribuées au cours de l'année de référence)

SUBVENTION ASC

- Les dépenses se calculent en ajoutant la subvention versée au CE et les dépenses directes de l'employeur
- Ces deux catégories de dépenses apparaissent dans la BDES (et dans le bilan social)

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

DES POSSIBILITES DE TRANSFERT D'UN BUDGET A L'AUTRE

- Transfert possible de la totalité du reliquat du fonctionnement
- Transfert possible de 10 % du reliquat des activités sociales et culturelles
- La gestion unique de trésorerie est possible

DE NOUVELLES POSSIBILITÉS EN MATIÈRE D'HEURES DE DÉLÉGATION

LE CREDIT D'HEURES MENSUEL PEUT ÊTRE :

- **UTILISÉ AU DELÀ DU MOIS**
- **PARTAGÉ AVEC LES AUTRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS**

- **CES DEUX POSSIBILITÉS NE PEUVENT AVOIR POUR EFFET D'AUGMENTER LE CRÉDIT D'HEURES DE + DE 50 % (pour un crédit de 22 heures, plafond à 33)**

S'AJOUTENT AU CRÉDIT D'HEURES :

- **LE TEMPS DE RÉUNION AVEC L'EMPLOYEUR (INCLUANT LES DÉPLACEMENTS)**
- **LE TEMPS DE RÉUNION INTERNE ET COMMISSIONS (DANS LA LIMITE D'UN CRÉDIT ANNUEL GLOBAL)**
- **LE TEMPS PASSÉ AUX ENQUÊTES SUITE A ACCIDENT GRAVE OU INCIDENTS RÉPÉTÉS POUVANT GÉNÉRER UN ACCIDENT GRAVE**

CONSULTATIONS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

CHAMP ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

- Consultations récurrentes obligatoires
- Consultations ponctuelles liées à des décisions SAUF accord collectif dans ce domaine

ACCORDS COLLECTIFS

- Pas de consultation sur les décisions prises en application d'un accord collectif
- Modalités de mise en œuvre et de suivi de l'accord

UNE ARTICULATION A CONSTRUIRE

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

ORDRE DU JOUR DU CSE :

1) APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

2) RÉPONSES MOTIVÉES DE L'EMPLOYEUR AUX AVIS FORMULÉS PAR LE CSE LORS DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

3) CONSULTATIONS OBLIGATOIRES (SOIT RÉCURRENTES, SOIT PONCTUELLES EN FONCTION DES PROJETS DE L'ENTREPRISE)

4) INFORMATIONS OBLIGATOIRES (RÉCURRENTES)

5) INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION D'ACCORDS COLLECTIFS (FACULTATIF SAUF SI PRÉVU PAR LES ACCORDS)

6) QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR A LA DEMANDE DE L'EMPLOYEUR (AVEC ACCORD DU SECRETAIRE)

7) QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR À LA DEMANDE DU SECRETAIRE (AVEC L'ACCORD DE L'EMPLOYEUR)

Un accord d'entreprise, conclu dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article L. 2232-12 ou, en l'absence de délégué syndical, un accord entre l'employeur et le comité social et économique, adopté à la majorité des membres titulaires de la délégation du personnel du comité, peut définir :

1° Le contenu, la périodicité et les modalités des consultations récurrentes du comité social et économique mentionnés à l'article L. 2312-17 ainsi que la liste et le contenu des informations nécessaires à ces consultations ;

2° Le nombre de réunions annuelles du comité prévu à l'article L. 2315-27, qui ne peut être inférieur à six ;

3° Les niveaux auxquels les consultations sont conduites et, le cas échéant, leur articulation ;

4° Les délais mentionnés à l'article L. 2312-15 dans lesquels les avis du comité sont rendus.

Il peut également prévoir la possibilité pour le comité social et économique d'émettre un avis unique portant sur tout ou partie des thèmes de consultation prévus à l'article L. 2312-17.

La périodicité des consultations prévue par l'accord ne peut être supérieure à trois ans.

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

NÉGOCIATION DU FONCTIONNEMENT DU CSE SUR LES CONSULTATIONS PONCTUELLES

Un accord d'entreprise, conclu dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article L. 2232-12 ou, en l'absence de délégué syndical, un accord entre l'employeur et le comité social et économique, adopté à la majorité des membres titulaires de la délégation du personnel du comité peut définir :

1° Le contenu des consultations et informations ponctuelles du comité social et économique prévues aux articles L. 2312-8 et L. 2312-37 dans le respect des dispositions du paragraphe 1 de la présente sous-section ;

2° Les modalités de ces consultations ponctuelles, notamment le nombre de réunions ;

3° Les délais mentionnés à l'article L. 2312-15 dans lesquels les avis du comité sont rendus.

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

INFORMATIONS OBLIGATOIRES EN L'ABSENCE DE NÉGOCIATION :

ENTREPRISES DE MOINS DE 300 SALARIÉS :

- BDES
- RAPPORT ECONOMIQUE (consultation sur la situation économique et financière)
- RAPPORT SOCIAL (consultation sur la politique sociale)

ENTREPRISES DE 300 salariés et +

- BDES
- INFORMATIONS ECONOMIQUES (consultation sur la situation économique et financière)
- BILAN SOCIAL (consultation sur la politique sociale)
- INFORMATIONS TRIMESTRIELLES SUR LES EFFECTIFS
- RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES/FEMMES (consultation sur la politique sociale)

LE CALENDRIER REBSAMEN DEMEURE VALABLE POUR LE CSE

LA LOI REBSAMEN

Confidentiel

Le calendrier possible pour organiser les consultations avec le CCE/CE et les NAO avec les organisations syndicales

DEC | JAN | FEV | MAR | AVR | MAI | JUIN | JUIL | AOU | SEPT | OCT | NOV | DEC

N3 - Négociation triennale – Accord GPEC & Formation professionnelle

Orientations stratégiques
- GPEC et Orientations Formation Pro.

C1 - Orientations stratégiques

Situation économique et financière

N1 -Salaires, temps travail, partage VA

C2 - Situation économique et financière

Politique sociale
- Emploi
- Conditions de travail
- Plan Formation pluriannuel

C3 - Politique sociale

N2 - Egalité prof., qualité de vie au travail

BDES
(contenus à normer)

LES EXPERTISES DU CSE FINANCEES A 100 % PAR L'EMPLOYEUR

Consultation situation économique

Consultation politique sociale

Expertises annuelles

PSE

Accident grave du travail

Expertises ponctuelles

AUTRES EXPERTISES LEGALES :

- **20 % CSE**
- **80 % EMPLOYEUR**

AUTRES EXPERTISES SOUHAITÉES PAR LE CSE :

- 100 % CSE

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

LES DROITS D'ALERTE DU CSE

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

- ATTEINTE AUX DROITS DES PERSONNES
- DANGER GRAVE ET IMMINENT
- UTILISATION NON CONFORME DU CICE
- DROIT D'ALERTE ÉCONOMIQUE
- DROIT D'ALERTE SOCIALE

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

3. LE STATUT DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

ENTRETIENS ET GARANTIES STATUTAIRES

1) **Les IRP titulaires, DS et titulaires d'un mandat syndical doivent bénéficier (à leur demande) d'un entretien individuel pour déterminer les modalités pratiques d'exercice du mandat.**

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

2) Entretien de fin de mandat si 30 % d'heures de délégation sur l'année (confondu avec l'entretien professionnel)

Si 30 % d'heures de délégation sur l'année, augmentation salariale annuelle au moins égale aux augmentations générales et à la moyenne des augmentations individuelles (même catégorie professionnelle, même ancienneté)

Dans les entreprises de + de 2000 salariés :

- Entretien de fin de mandat pour tous les représentants ;
- Applicable au 1er janvier 2020 aux mandats prenant effet à partir de cette date.

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

DROITS A LA FORMATION

- FORMATION ECONOMIQUE DES MEMBRES DU CSE (5 JOURS, IMPUTÉS SUR CFESS)

- FORMATION SANTE DES MEMBRES DU CSE (3 OU 5 JOURS, NON IMPUTÉS SUR CFESS)

- 18 JOURS CFESS (SALARIÉS AYANT UN MANDAT SYNDICAL, SINON 12 JOURS DANS LA LIMITE DU QUOTA ANNUEL DE L'ENTREPRISE) AVEC MAINTIEN INTÉGRAL DE LA RÉMUNÉRATION PAR L'EMPLOYEUR

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

ENSEMBLE, DÉVELOPPONS LE DIALOGUE SOCIAL !

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

Agir et se développer dans l'entreprise

Le CSE comme opportunité électorale

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

Le CES comme opportunité électorale
La preuve par le quotient électoral

- **Quelle que soit la taille de l'entreprise, le nombre d'élus du CSE est supérieur au nombre d'élus du comité d'entreprise (idem DUP ancienne formule)…**

Effectifs	CE	CSE	Différence CSE / CE
50 à 74	3	4	+ 1
250 à 299	5	11	+ 6
900 à 999	7	16	+ 9
5000 à 5249	12	29	+ 17
10 000	17	35	+ 18

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

Le CES comme opportunité électorale
La preuve par le quotient électoral

- … le nombre de voix nécessaires à la CFTC pour obtenir un siège au sein du CSE (dans un ou plusieurs collèges) est inférieur au nombre de voix nécessaires pour obtenir un siège au sein du CE

Effectifs	Postes à pourvoir au CE / nbre voix pour 1 élu	Postes à pourvoir au CSE / nbre voix pour 1 élu
calcul par la méthode du quotient (nbre de suffrages exprimés / nbre de sièges à pourvoir) avec un taux moyen de participation de 60% (statistique DARES 1er cycle électoral pour entreprises de + de 50 salariés). L'effectif retenu dans la fourchette est l'effectif médian		
50 à 74	3 / 13	4 / 10
250 à 299	5 / 33	11 / 15
900 à 999	7 / 82	16 / 36
5000 à 5249	12 / 257	29 / 106
10 000	17 / 353	35 / 172

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

Module suivi des élections

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

Module élections : un outil prospectif

- Accessibilité aux résultats du premier et second cycle électoral (par IDCC, par établissement, par date d'élection, par effectif, par Fédération, par région…).
- Identification des élections à venir (Ex : dans les 3 mois, dans les 6 mois, dans l'année)
- Identification de la concurrence, du poids des OS dans l'élection.
- Possibilité d'établir une stratégie et de définir un plan d'action de développement, permettant un ciblage des établissements

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

Module élections : un outil prospectif

Je suis la Fédération CFTC Métallurgie…

… j'ai pour objectif de me développer dans l'IDCC 1090 « Services à l'automobile »

Avec le module « suivi des élections », je peux :

- Identifier les élections à venir dans cette IDCC
- Identifier la région, le département et donc le syndicat de la métallurgie qui devra s'implanter
- Analyser la dernière élection (concurrence, nombre de SVE, présence et résultat de la CFTC…)
- Elaborer une stratégie électorale

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

Module élections : un outil prospectif

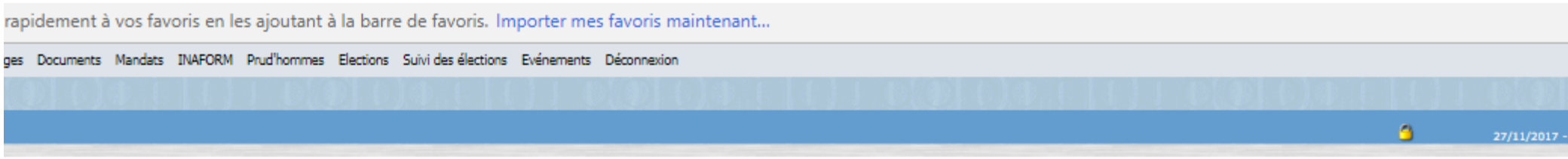

Novembre 2017 >

Générer le fichier Excel

Rechercher :

Raison Sociale	Date
INTERPARKING SERVICES SAS - ILE DE FRANCE	28/11/2013
RENAULT RETAIL GROUP FRESNES - ILE DE FRANCE	07/11/2013
ROUEN PARK - HAUTE-NORMANDIE	07/11/2013
RRG BOULOGNE - ILE DE FRANCE	19/11/2013
S.A.R.L. PROSECA - ILE DE FRANCE	14/11/2013
S.A.S. BWA - CENTRE	20/11/2013
SA SUD AUTO - MIDI-PYRENEES	28/11/2013
SAS SQUARDRA - LANGUEDOC	08/11/2016
SNAE - PROVENCE-COTE D'AZUR	18/11/2013
SOCIETE COMMERCIALE CITROEN - RHONE-ALPES	14/11/2013

Affichage de 11 à 20 sur 22 éléments

Précédent 1 2 3 Suivant

- Novembre 2017 (Election à venir - Affichage du résultat précédent)

SIRET	31196242700085
IDCC	1090
SECTEUR	Services
RAISON SOCIALE	INTERPARKING SERVICES SAS
MANDAT	4 ans
Date ÉLECTION	28/11/2013
Total SVE	91
VOTE CFTC	13
% CFTC	14.285714285714 %
CODE POSTAL	75002
REGION	ILE DE FRANCE

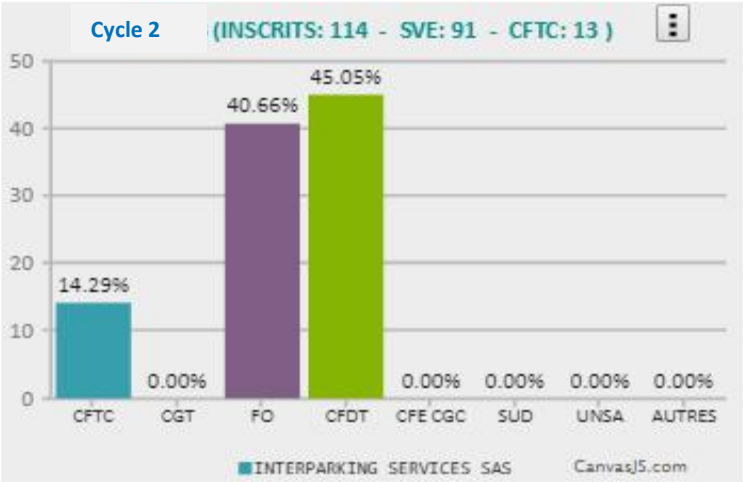

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

Module élections : un outil de suivi

- Suivre la représentativité au jour le jour, par IDCC et par région
- Rectifier la stratégie de développement en fonction des résultats
- Vérifier les CERFA saisis dans MARS
- Avoir les moyens de contester à la fin du cycle
- Anticiper la recherche des critères de représentativité autres que l'audience pour la sortie des décrets de représentativité

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AU COMITÉ D'ENTREPRISE OU D'ÉTABLISSEMENT MEMBRES TITULAIRES

CONSULTATION DES DONNÉES | SAISIR LES RÉSULTATS | EXPORT EXCEL | STATISTIQUES

- Les élections à venir
- Les élections passées
- Résultat Régional
- Résultat Départemental
- **Statistiques**

Recherche filtrée (Résultat HORS TPE)

1090 | Par secteur | Par Fédération

Par région | Par département

Du | Au | Appliquer le filtre | Rafraichir

Cycle	Nbr él.	Inscrits	Votants	SVE	CFTC	% Cftc	CGT	FO	CFDT	CFE_CGC	SUD	UNSA	AUTRES
1er	541,00	72 244,00	43 209,00	38 007,00	4 288,90	11.28	9 595,63	7 766,02	8 582,57	4 298,05	167,33	522,00	2 786,50
2ème	605,00	77 039,00	45 157,00	39 902,00	3 892,46	9.75	9 470,16	9 694,04	10 014,98	5 046,80	180,00	405,00	1 198,56
3ème	6,00	941,00	559,00	525,00	0,00		22,00	234,00	248,00	21,00	0,00	0,00	0,00
Diff.2/3	-599,00	-76 098,00	-44 598,00	-39 377,00	-3 892,00	9.75	-9 448,00	-9 460,00	-9 766,00	-5 025,00	-180,00	-405,00	-1 198,00

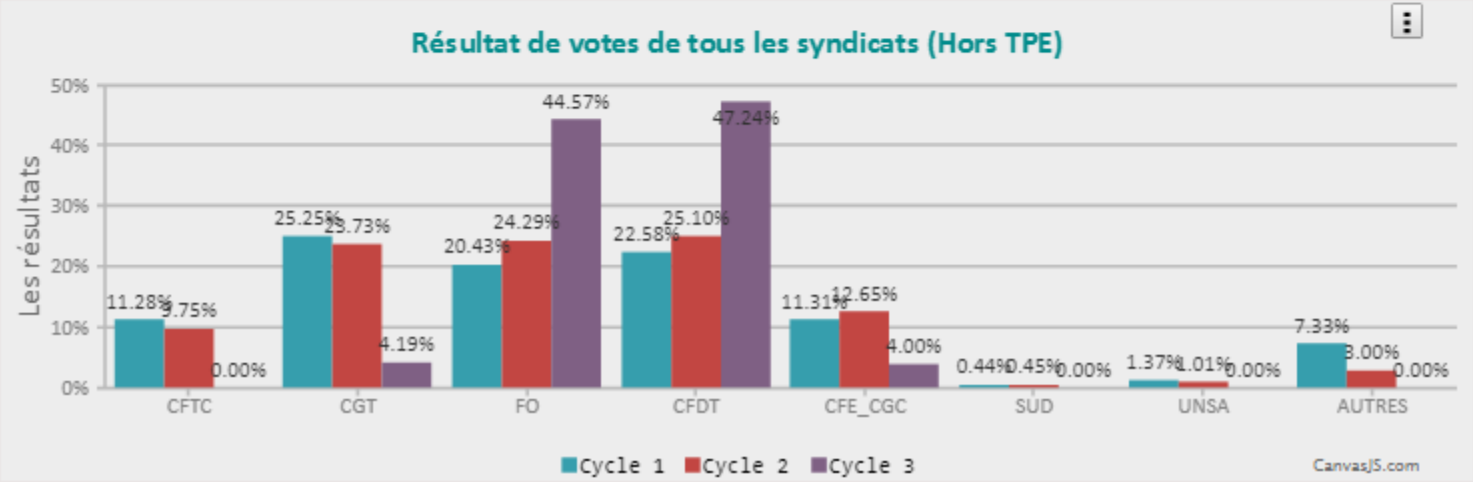

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

Module élections : un outil de suivi

Je suis l'Union Régionale CFTC de Bretagne…

… je souhaite situer ma représentativité par rapport au cycle précédent

Avec le module « suivi des élections », je peux **:**

- **Obtenir un indicateur de représentativité à l'instant T**
- **Suivre les élections par établissement, par département**
- **Vérifier que mon CERFA est bien pris en compte dans MARS**

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

Cycle	Nbr él.	Inscrits	Votants	SVE	CFTC	% Cftc	CGT	FO	CFDT	CFE_CGC	SUD	UNSA	AUTRES
1er	1 988,00	298 555,00	204 533,00	186 528,91	11 289,01	6.05	49 019,66	22 724,45	80 433,06	9 718,57	4 365,33	4 531,50	4 447,33
2ème	1 808,00	288 907,00	189 662,00	172 264,94	12 234,51	7.10	41 823,57	21 078,72	73 786,04	10 262,00	5 270,05	5 009,00	2 801,05
3ème	58,00	6 703,00	4 404,00	3 899,00	808,00	20.72	799,00	288,00	1 537,00	192,00	77,00	11,00	0,00
Diff.2/3	-1 750,00	-282 204,00	-185 258,00	-168 365,00	-11 426,00	-13.62	-41 024,00	-20 790,00	-72 249,00	-10 070,00	-5 193,00	-4 998,00	-2 801,00

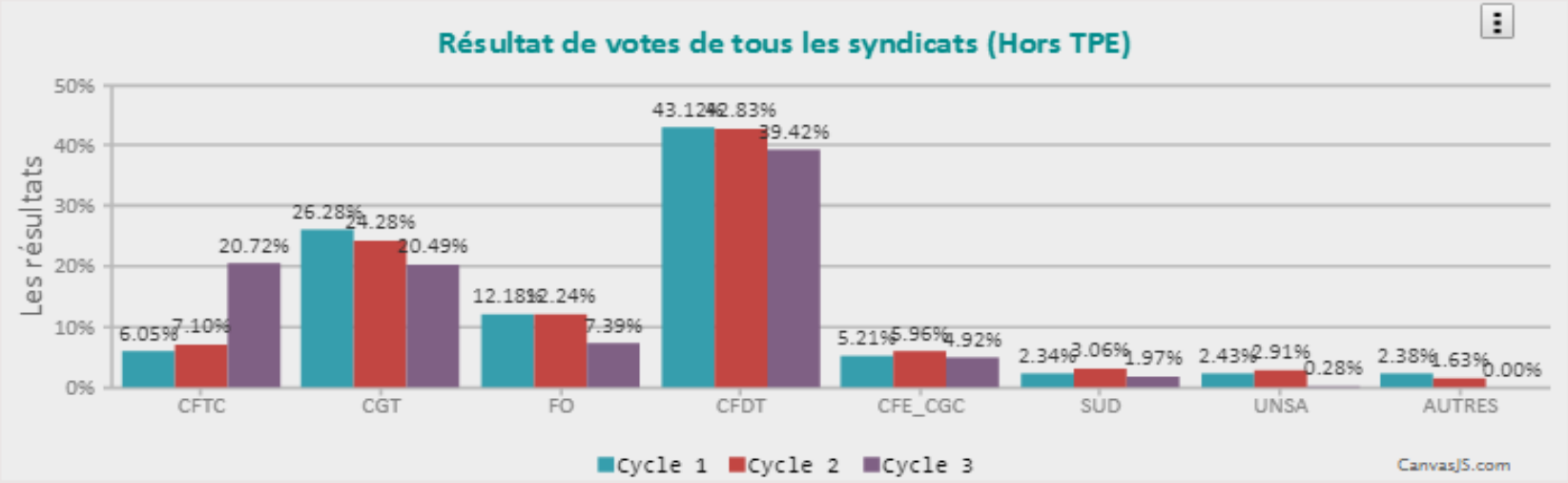

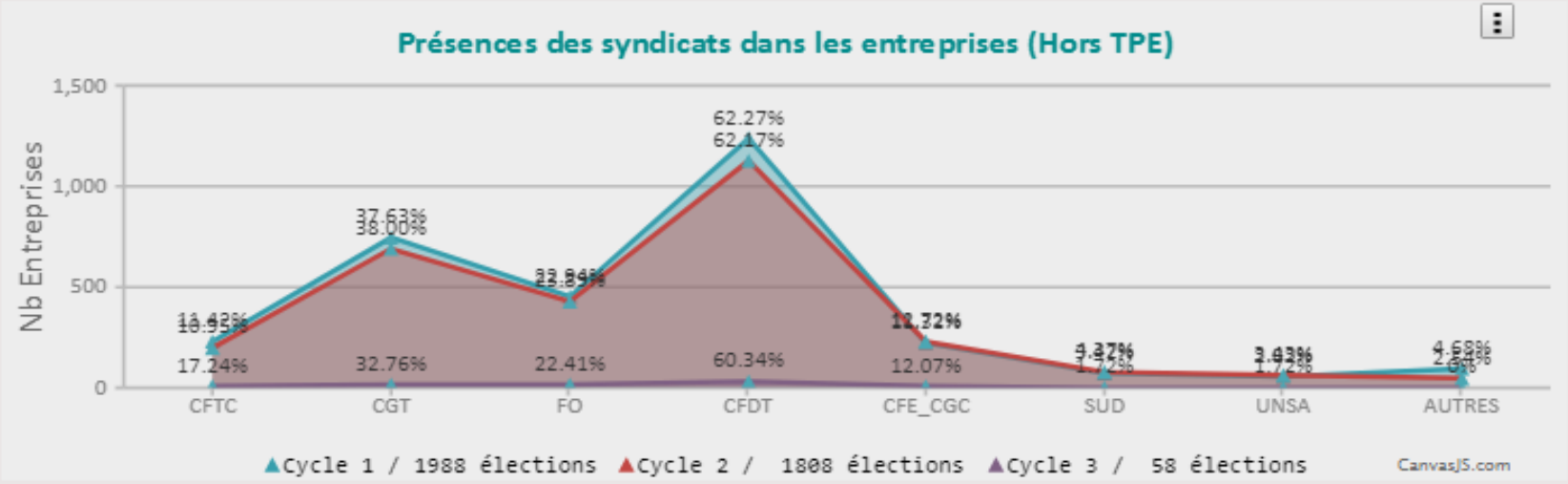

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

Identifier et mobiliser <u>toutes</u> les ressources pour …

… se développer et gagner les élections

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

Pour une plus grande autonomie dans la gestion des moyens de la représentation du personnel !

Des possibilités accrues de mutualisation des heures :

- les heures de délégation peuvent être utilisées cumulativement dans la limite de 12 mois (marge de manœuvre pour un élu dans la gestion de son volume d'heures)
- les heures de délégation peuvent être mutualisées (transfert d'heures d'un élu à l'autre, titulaire ou suppléant)
- Le tout sans qu'un élu ne puisse disposer dans le mois de plus d'une fois et demi son crédit d'heures mensuel

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

Identifier et mobiliser toutes les ressources !

Négocier le protocole d'accord préélectoral (PAP) pour accroître ses ressources. Le PAP peut :

- Augmenter le nombre de sièges (titulaires / suppléants) au CSE
- Augmenter le volume des heures individuelles de délégation
- Obtenir par accord que titulaires et suppléants puissent assister conjointement aux réunions (le titulaire + le suppléant = une équipe !)
- Faciliter la représentation des salariés travaillant en équipes successives ou dans des conditions d'isolement
- Préciser le nombre de mandats successifs autorisés

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

Instaurer par accord les représentants de proximité.
L'accord prévoit :

- leur nombre
- leurs modalités de fonctionnement
- Le nombre d'heures de délégation
- leurs attributions notamment en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

Optimiser le Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale (CFESS)

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social
Vous en êtes l'artisan !

Optimiser le CFESS

<u>Objectif / enjeu</u> : identifier, mobiliser les compétences des salariés. Les impliquer dans la définition de la stratégie sociale de la CFTC dans l'entreprise

<u>Bénéficiaires</u> : tous les salariés de l'entreprise, sans condition d'ancienneté, qu'ils aient ou non un mandat de représentant du personnel (art. L.2145-5 C. trav.)

<u>Durée totale annuelle</u> : 12 jours pour les salariés, 18 pour les salariés appelés à exercer des fonctions syndicales (modifiable par accord). Rappel : possibilité de refus par l'employeur pour « raison de service »

<u>Mode opératoire</u> : dans le cadre de l'ISF (organisme de formation habilité), en partenariat avec l'UR et/ou la FD (via le responsable formation). Rappel : le salarié doit communiquer sa demande de congé à l'employeur 30 jours avant le début de la formation

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

ENSEMBLE, DÉVELOPPONS LE DIALOGUE SOCIAL !

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

Agir et se développer dans les territoires

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

Conquérir sa représentativité dans les territoires via les TPE

<u>Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat</u> (CPRIA) : **emploi des jeunes et des séniors ; apprentissage ; égalité professionnelle (promouvoir la mixité dans les métiers de l'artisanat) ; œuvres sociales et culturelles de l'artisanat…**

- **Niveau de représentativité = national interpro**
- **Contrainte / opportunité = les OS doivent être représentées par au moins 1 salarié issu des TPE**

<u>Commissions paritaires régionales interprofessionnelles</u> (CPRI) : aider les salariés et les employeurs sur les dispositions légales et conventionnelles ; activités sociales et économiques …

- **Niveau de représentativité = régional**
- **Contrainte / opportunité = les OS sont représentées par des salariés exclusivement issus des TPE**

CFTC

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

Création d'un **observatoire** d'analyse et d'appui du dialogue social pour les entreprises de – de 50 salariés

<u>Objectif</u> : favoriser le développement du dialogue social et de la négociation collective dans les entreprises de – de 50 salariés du département

<u>Missions</u> : établir un bilan annuel du dialogue social dans le département ; être saisi par les OS / OP de toutes difficultés rencontrées lors de négociations ; apporter une expertise juridique …

<u>Composition</u> : le projet de décret en cours d'examen précise que sont notamment concernées « les 6 organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département »

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr

Négociation sans DS dans les PME (entre 11 et 49 salariés)

Possibilité de négocier un accord portant sur tous les sujets couverts par la négociation collective avec un ou plusieurs salariés mandatés par un ou plusieurs syndicats représentatifs au niveau de la branche ou, à défaut, au niveau national interpro

Négociation sans DS dans les entreprises de 50 salariés et +

- **Un membre élu du CSE ne peut négocier avec l'employeur sur tous les sujets que s'il dispose d'un mandatement syndical (mandaté par un syndicat représentatif au niveau de la branche ou, à défaut, au niveau national interpro).**

- **Si aucun élu du CSE ne souhaite négocier, ce rôle peut être rempli par un ou plusieurs salariés mandatés (par un ou plusieurs syndicats représentatifs au niveau de la branche ou, à défaut, au niveau national interpro). L'accord porte sur toutes les mesures ouvertes à la négociation d'entreprise ou d'établissement**

dialogue social

Vous en êtes l'artisan !

ENSEMBLE, DÉVELOPPONS LE DIALOGUE SOCIAL !

Syndicat CFTC

La Vie à Défendre

www.cftc.fr